

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 04 mars 2021**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Xavier SEVERE, Jean-Michel DUMAZERT, Damien GUILLAUMOT, Jürgen ALLEAUME.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mr Marc SECHET pouvoir à Mr Fabrice AUCOULON

**Absentes** : Mmes Karine LANIAU (arrivée à 18h20), Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI, Lucilia DA SILVA

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 18h15 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 8, afin de traiter la proposition de motion portant soutien à la commune de St Hilaire dans son action contre le projet de déversement de terres de remblais, et de reporter le point existant n°8 (questions diverses) au point n° 9. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Fabrice AUCOULON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Opposition transfert PLU**

Mr Jean-Michel DUMAZERT, conseiller municipal en charge de l'urbanisme, informe que la loi ALUR a prévu dans son article 136 un nouveau transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour lesquelles s'est exercée la faculté d'opposition en matière de PLU. Celles-ci deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021. Il ajoute que les communes membres peuvent à nouveau se prononcer contre le transfert de la compétence PLU, par un avis défavorable de leur conseil municipal. Seuls les avis défavorables votés à compter du 1er octobre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard seront comptabilisés au titre de la minorité de blocage.

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde prévu par l'article 136 de la loi ALUR.

**18h20 : Arrivée de Mme LANIAU**

**3) Compte de gestion Budget communal 2020**

Mr Marcel DUBOIS, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et rappelle que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter par Mr DUBOIS, adjoint au maire en charge des finances, les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget communal.

**4) Compte Administratif Budget communal 2020**

Sous la présidence de Mr Marcel DUBOIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget communal qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	620 972.91 €	
Recettes	924 222.59 €	
Excédent de clôture de fonctionnement :		303 249.68 €

**Investissement**

Dépenses	315 327.53 €	
Recettes	759 203.57 €	
Excédent de clôture d'investissement :		443 876.04 €

Hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, Maire, le conseil municipal avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme SECHET) approuve le compte administratif 2020 du budget communal.

#### **5) Subvention ; Dotation de soutien à l'investissement local 2021**

Mme le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL). La DSIL permet le financement d'opérations d'investissement des communes.

La municipalité effectue des travaux de sécurisation, d'entretien et de rénovation de son patrimoine communal. Elle précise que la ville envisage de réaliser des travaux de rénovation et réhabilitation pour la salle des fêtes et l'agence postale ;

Le coût prévisionnel est estimé à :

1 Changement des dalles faux plafond de la salle des fêtes	15 824,80 € HT
2 Reprise du mur intérieur de l'agence postale :	3 900,59 € HT

**Coût global 19 725,39 € HT**

L'Etat, par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local, peut accompagner la réalisation de ces projets.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les projets qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021.

Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés par le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la réalisation des travaux cités ci-dessus et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021.

#### **6) Subvention ; Aide Régionale à la restauration et à la valorisation du patrimoine**

Mme le Maire expose que suite à l'étude diagnostic de l'architecte expert du patrimoine, pour la restauration de l'église il est nécessaire d'effectuer des travaux de restauration. Ces travaux sont répartis par lots pour faciliter la prise en charge financière de cette restauration.

Mme le Maire ajoute que la présente demande d'aide portera sur les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires	37 615,00 € HT
- Travaux maçonnerie - pierre de taille	162 294,34 € HT

**Coût global 199 909,34 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet le Programme de travaux de restauration de l'Eglise de Boissy le Cutté cité ci-dessus et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention Régionale au titre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine.

#### **7) Subvention ; Aide Régionale à l'investissement Culturel**

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France visant à l'investissement culturel pour des travaux ou l'acquisition d'équipement culturel.

Mme le Maire précise que le projet d'équipement scénique de la salle des fêtes concerne l'acquisition d'une nouvelle estrade, d'une structure acier ou aluminium : Armature «faux-gril» destinée à supporter l'ensemble de l'aménagement scénique (rideaux, frises...) et des équipements de sonorisation et d'éclairage. Ce projet d'aménagement scénique entre dans la continuité de la réhabilitation de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est estimé à **21 100,40 € HT**

Estrade Amovible (+accessoires)	6 224,40 € HT
Armature « Faux-Gril » (installation comprise)	14 876,00 € HT

Le conseil régional par le biais de l'aide à l'investissement culturel, peut accompagner la réalisation de ce projet. L'aide régionale est une subvention, d'un montant maximum de 30% des dépenses éligibles, ce plafond peut monter à 40 % des dépenses éligibles pour les acquisitions de matériel numérique et scénographique (hors demande de travaux).

Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés par le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les travaux d'aménagement cités ci-dessus et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre l'aide régionale à l'investissement culturel pour l'année 2021.

### **8) Motion portant soutien à la commune de St Hilaire**

Mme le Maire explique que lors du conseil communautaire du 3 mars, la Communauté de communes a été informée, à la même date, par la commune de Saint-Hilaire, d'un projet de déversements de terres de remblais, suite aux travaux effectués par le Grand Paris, sur le territoire de sa commune.

Ce projet, mis en œuvre, sans aucune concertation préalable, n'est pas sans conséquence. En effet, pendant huit ans à minima, ce sont près de 1,5 millions de m<sup>3</sup> de déchets qui vont être déposés sur une superficie de 34 hectares.

Outre, le déboisement et les excavations qui vont être nécessaires sur la zone exploitée, c'est l'image de nos vallées, de notre environnement et la qualité de vie de nos concitoyens qui va être impactée.

Concrètement, le projet de déversement de terres présente de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport de la communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Considérant que la commune de Saint-Hilaire a sollicité le soutien de la Communauté de communes concernant son action contre le projet de déversement de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris,

Considérant que ce projet va avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et la qualité de vie des habitants du secteur,

Considérant qu'il est nécessaire de s'opposer à ce type de pratiques qui se font de surcroît sans aucune concertation des collectivités territoriales et établissements publics locaux concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soutien l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire contre le projet de déversement de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris ; S'oppose à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire «poubelle», sur lequel il est possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer et s'oppose à un déversement de terres de remblais sur son territoire.

### **9) Questions diverses**

\* Mme Karine LANIAU, correspondant défense auprès de la commune, nous informe avoir reçu un mail de la part de la Délégation Militaire Départementale de l'Essonne afin de renseigner une fiche de site. Il s'agirait plus précisément de porter à leur connaissance les capacités municipales de notre village en cas de crise majeure, ainsi que nos besoins éventuels de soutien des forces armées. Cette réserve de moyens humains et matériels sera intégrée au Plan Communal de Sauvegarde.

\* M. Xavier SEVERE fait un point rapide sur la dernière réunion du Parc Naturel Régional durant laquelle certains sujets abordés soumis au vote, à commencer par les aides accordées pour les divers projets liés au PNR. Les travaux du Grand Paris ont bien évidemment été à l'ordre du jour, notamment le déversement des terres sur des sites sensibles.

\* Mme Monique ZAMPERLINI nous précise avoir effectué avec un des membres du secrétariat, un recensement sur les sépultures du cimetière de notre commune, de l'emplacement des concessions tout en s'appuyant sur des documents municipaux existants.

\* Mme le Maire revient sur le cas de l'habitation du 03 rue Margaille à Boissy le Cutté. La municipalité reste très attentive quant à l'évolution de ce dossier qui met en lumière les carences de certaines de nos administrations.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19h30.